

Québec, le 25 avril 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Édifce Pamphile-Le May  
1035, rue des Parlementaires  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Vous trouverez, ci-dessous, la réponse à la question inscrite au feuillet par le député de Marguerite-Bourgeoys, le 20 mars 2025.

Depuis 2017, le gouvernement a investi plus de 750 M\$ dans l'écosystème d'intelligence artificielle (IA) et le dernier budget prévoit notamment 900 M\$ sur trois ans pour l'appui aux projets économiques stratégiques, et ce, afin de favoriser l'automatisation, la robotisation, la transformation numérique et l'intégration de l'IA, notamment au sein de l'administration publique où le ministère de la Cybersécurité et du numérique (MCN) est proactif. À cela s'ajoute un crédit d'impôt pour le développement des affaires électroniques intégrant l'IA. Le gouvernement du Québec est fier d'avoir été visionnaire et d'avoir agi tôt dans le développement d'un écosystème de classe mondiale dans cette technologie de rupture.

L'émergence de l'IA crée de nouveaux emplois axés sur le développement et la maintenance des systèmes d'IA et l'intégration de solutions d'IA responsable implique que les travailleurs continuent d'occuper une place centrale en collaborant avec les systèmes d'IA afin d'optimiser les processus. Bien souvent, l'IA est un outil complémentaire qui augmente la productivité et non un substitut à l'activité humaine et les travailleurs continuent d'apporter une contribution essentielle aux modèles et solutions en partageant leur expertise tacite difficile à automatiser et en contribuant à régler les défis complexes.

Comme le souligne l'étude de l'Institut du Québec mentionnée dans la question, l'automatisation peut entraîner la disparition de certains emplois plus traditionnels et implique une transition vers des rôles plus axés sur les compétences humaines et il est important d'investir dans la formation et le développement professionnel des travailleurs afin qu'ils demeurent compétitifs sur le marché du travail. Il est aussi crucial de s'assurer que l'adoption de l'IA ne crée pas de disparités économiques et de garantir l'accès à la formation et aux opportunités pour tous.

... 2

En avril 2023, le gouvernement a mandaté le Conseil de l'innovation du Québec pour mener une réflexion collective sur l'encadrement de l'IA au Québec, notamment sur les enjeux de l'impact sur la main-d'œuvre. Le rapport final du Conseil, publié en février 2024, propose 12 recommandations principales et 25 recommandations complémentaires pour l'avenir de l'IA au Québec.

Pour répondre aux enjeux de l'évolution des besoins de main-d'œuvre, le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MEIE) travaille étroitement avec le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), le ministère du Travail (MTRAV), ainsi qu'avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN) et les autres ministères, afin de s'assurer que l'adoption de l'IA se fasse de façon à en obtenir un maximum de productivité pour un minimum d'effets négatifs.

Le MESS, le MTRAV et la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT) suivent de près les nouvelles compétences et les nouveaux métiers requis pour le développement et l'exploitation de l'IA et analysent les répercussions sur les différents métiers et classes d'emplois, ainsi que les régulations de l'IA au travail, ici comme ailleurs, tout en s'assurant de consulter l'ensemble des parties prenantes. Le MESS prépare le lancement d'un centre d'expertise en données numériques qui se penchera sur les travaux nécessaires afin de minimiser les inconvénients pour les travailleurs. Pour sa part, le MTRAV a amorcé, à l'hiver 2025, une consultation ciblée sur la transformation des milieux de travail par le numérique auprès d'acteurs de la société civile dont l'un des thèmes est l'encadrement de l'IA par les lois du travail. Enfin, la CPMT a mis sur pied, à l'automne 2024, un sous-comité portant spécifiquement sur l'impact de l'IA et une consultation est en cours à partir de laquelle un avis sera déposé l'an prochain.

Pour sa part, le MEIE met l'accent sur l'appui à la formation de la relève et considère qu'il est important d'intégrer l'IA tôt dans le parcours scolaire pour former un esprit critique de la relève envers une utilisation optimale, notamment des outils d'IA générative. À travers nos différents partenaires et bénéficiaires et en mettant l'accent sur la recherche collaborative, le MEIE met aussi l'emphase sur la formation continue et l'arrimage des compétences de la relève sur les besoins du marché de l'emploi en appuyant le développement de formation et les stages en entreprise. De plus, les centres de recherche publics de classe mondiale appuyés par le MEIE, par exemple, Mila et IVADO nous permettent de former des formateurs de haut calibre et assurent le développement d'une expertise de pointe pour répondre aux nouveaux besoins de la main-d'œuvre.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Christine Fréchette